

## **Ecole Du Breuil**

**Conseil d'administration du 20 mai 2019**

**Compte rendu de la séance**

**Sous la Présidence de Mme Pénélope KOMITES, sont présents :**

### **Les membres du CA**

#### Conseillers de Paris :

Mme Edith GALLOIS  
M. Didier GUILLOT  
Mme Raphaëlle PRIMET  
M. Alexandre VESPERINI

#### Personnalités qualifiées :

M. Nicolas DURAND  
M. Jean-Pierre GUENEAU  
M. Marc LOISELEUR  
M. Jean-Claude LONCLE  
M. Matthieu ZELTNER-GALLETY

### **Les participants sans voix délibérative :**

#### Représentant le personnel :

M. Geoffroy GALOUZEAU DE VILLEPIN

#### Représentant la DAE

M. Laurent KANDEL

#### Représentant la DEVE :

M. David LACROIX

#### Représentant la direction de l'Ecole

M. Alexandre HENNEKINNE  
M. Nicolas GABORIEAU  
Mme Isabelle LEFEBVRE

#### Membres absents ayant donné pouvoir

Mme Marie-Christine LEMARDELEY à Mme Raphaëlle PRIMET  
Mme Annick OLIVIER à Mme Pénélope KOMITES

## Autres membres, absents

M. Grégoire BLEU, Mme Claire DAOUDI Mme Valérie MONTANDON Mme Joëlle MOREL  
Mme Sophie REVEL-MOUROZ,

*La séance est ouverte à 14h10 par Mme Pénélope Komitès, Présidente du conseil d'administration, assistée de M. Alexandre Vespérini, secrétaire de séance.*

### **Mme Pénélope KOMITES (PK)**

Bonjour à tous, merci d'être là, si vous sentez que je parle trop fort vous me le dites, j'ai un problème d'oreille donc je ne m'entends pas parler, c'est comme ça, c'est la vieillesse.

Donc nous avons donc le quorum, nous pouvons commencer. On a deux pouvoirs, un pouvoir de Madame OLIVIER à moi-même, et un pouvoir de Madame LEMARDELEY pour Raphaëlle PRIMET.

Parmi les conseillers de Paris qui se dévoue pour être secrétaire de séance ?

Monsieur VESPERINI. Je vais vous demander d'approuver cette désignation. Merci. Donc on a un certain nombre de points à l'ordre du jour. Je vous propose de commencer,

Le premier point concerne. est-ce que quelqu'un pourrait être sympathique et trouver un stylo pour Madame GALLOIS, et bien voilà ; ça m'arrive souvent.

Approbation du dernier PV du Conseil d'Administration, Est-ce qu'il y a des demandes de modifications, des demandes de rectifications sur ce PV. Je vous en prie...

### **M. Nicolas DURAND (ND)**

Une seule demande... c'est qu'il soit signé.

### **PK**

Alors on va chacun se présenter quand on parle, histoire que ce soit plus simple pour la séance

### **ND**

Donc Nicolas DURAND, représentant des anciens élèves. Donc la demande, merci d'avoir rédigé le PV tel qu'il a été fait, là on a bien tous les éléments. Par contre pour qu'il soit valide il faut qu'il soit signé soit du secrétaire de séance, soit par la présidente ...

### **PK**

Qui est favorable, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Personne, donc il est adopté, merci beaucoup. Donc il sera bien évidemment affiché au sein de l'école.

Donc, le deuxième point, concerne l'avenant à la convention du 28 mars 2018 qui porte donc sur les modalités de gestion d'une unité de formation en apprentissage du CFA des métiers de l'agriculture, Monsieur HENNEKINNE vous nous présentez, ce projet.

### **M. Alexandre HENNEKINNE (AH)**

Bonjour à tous, donc ce projet en fait est une procédure formelle puisque l'école du BREUIL est liée au CFA des métiers de l'agriculture qui est gérée par l'association ADAFA depuis 2007. La convention a été renouvelée avec l'ADAFA en 2018. Donc il s'agit de la gestion par l'école du BREUIL d'une unité de formation en apprentissage. Ce sont les formations BTS, BP (brevet professionnel), BPA (brevet professionnel agricole) et le CS (certificat de spécialisation)

arboriste-élagueur. Donc c'est le noyau dur de la formation en apprentissage de l'Ecole du BREUIL. Cette Convention avait été passée avec la Ville de Paris, évidemment dans le cadre de l'ancien statut de l'Ecole du BREUIL, rattachée à la DEVE. Et donc là, il s'agit simplement de transférer les droits et les obligations de la Ville de Paris à l'Ecole du BREUIL en tant que gestionnaire de l'UFA. Voilà donc, c'est une simple formalité, une formalité nécessaire puisque cette convention génère des recettes puisque l'ADAFa reverse et redispache entre les différentes UFA, les 11 UFA du réseau, les financements notamment de la Région pour l'apprentissage, enfin jusqu'à présent de la Région, et à partir de l'an prochain des OPCO (opérateurs de compétences).

**PK**

Un petit mot sur le CNFPT ?

**AH**

Oui, alors à l'intérieur de ces formations en apprentissage, sur le BPA, dont on avait présenté lors du dernier CA les modalités de renouvellement de cette formation qui a réouvert cette année, quelques places sont réservées dans le cadre d'une convention avec le CNFPT. Donc, en fait, on partage les effectifs du BPA entre l'ADAFa pour les 2/3 et le CNFPT à concurrence de 5 places, dans la mesure où le CNFPT d'une part a vocation à former des jardiniers pour les collectivités territoriales évidemment, et par ailleurs, met à disposition en deuxième année de BPA des installations et des formations de cuisine puisque une des thématiques, on l'a vu la dernière fois, c'était jardinier-gastronome. Donc l'idée c'est d'aller de la culture jusqu'à l'assiette. Il y aura un module de cuisine en coopération avec le CNFPT et par ailleurs quelques cours de sensibilisation et d'introduction aux collectivités territoriales pour l'ensemble des apprentis de cette formation. On renouvelle avec l'ADAFa et pour la prochaine rentrée le CNFPT nous a fait part de son engagement à renouveler l'expérience de la première année. C'était une convention qui était une première, elle avait été conclue uniquement pour une promotion, une promotion sur deux ans, et pour la deuxième première année qui va rentrer l'an prochain on va devoir signer une convention qui n'est pas encore prête. On espère vous la présenter à la rentrée au prochain CA.

**PK**

Oui on l'avait passé au Conseil de Paris. Je pense que c'est important, donc il faut effectivement qu'on arrive à la passer. On la présentera en septembre, et puis après au Conseil de Paris. Ça nous semble effectivement extrêmement important de pouvoir continuer ce travail avec le CNFPT. Alors sur ce point, je vous en prie.

**ND**

Excusez-moi, je fais de la lecture. C'est encore Nicolas DURAND. Je vais aussi lire, parce que car j'ai deux membres du CA des anciens élèves qui m'aident à préparer ces réunions. Dans la globalité, on est très favorables à cette démarche, mais par contre on a quelques remarques : la première, c'est notre regret de ne pas avoir vu l'ADAFa participer aux réunions du projet d'établissement parce que je pense que ça peut être réellement un acteur qui peut nous amener aussi à réfléchir sur l'évolution de la manière dont l'école peut avancer ; sur l'article 10.2 sur la composition : le comité de liaison sera-t-il composé du minimum des représentants comme indiqué au paragraphe 3, ou est-ce que le CA va pouvoir désigner des représentants supplémentaires, comme ça peut être vu dans la fin du paragraphe 2 ? A un moment donné, je pense que c'est par rapport à des membres professionnels qui peuvent amener de la technicité par moment. Voilà, ça fait partie des choses que l'on voulait savoir. Et ensuite, sur la page 8, quand aura lieu la prochaine réunion d'information des maîtres d'apprentissage sur l'enseignement par l'alternance et quelles autres activités sont envisagées pour assurer la coordination entre l'UFA et les entreprises ? C'était à peu près là le plus gros des remarques que l'on avait à faire.

**PK**

Alors, Alexandre...

**AH**

Sur la participation de l'ADAFa au projet d'établissement, c'est vrai que pour les premières réunions ils n'ont pas été formellement conviés ; cela dit l'ADAFa est en train en ce moment d'organiser des réunions avec chacun des UFA composant le CFA des métiers de l'agriculture pour justement discuter de l'évolution de son rôle dans le cadre de la réforme et de la loi avenir professionnel, parce que l'ADAFa est inquiète des possibilités éventuellement de sécession de certaines UFA, de création de CFA par ailleurs par d'autres organismes dans ce domaine-là. Donc il a vraiment besoin de s'assurer de la volonté des uns et des autres de continuer à fonctionner et de voir quelle peut être sa plus-value au-delà de ce qu'il fait aujourd'hui, qui permette de faire en sorte que les différentes UFA souhaitent bien rester en son sein. Du côté de l'Ecole Du Breuil, c'est jusqu'à présent le souhait. C'est vrai qu'il y a de grosses fédérations qui participent à l'ADAFa, notamment les apprentis d'Auteuil, qui pourraient avoir des velléités de fonctionner de manière autonome et qui en ont largement la possibilité technique et financière et en ressources internes. Je vois Monsieur MERIC mi-juin, et je pourrai à ce moment-là étendre l'invitation aussi à la participation évidemment aux travaux du projet d'établissement, sachant que l'ADAFa c'est une personne donc il ne faut pas non plus surestimer leur capacité de contribution : ils ont 11 centres, et voilà c'est Monsieur MERIC tout seul.

La 2ème question, sur la composition du comité de liaison : effectivement il y a une composition qui est prévue dans la convention de 2018 à l'article 10.2. Il est composé au moins du Président ou d'un administrateur délégué de l'ADAFa, du directeur du CFA, du chef de l'établissement d'accueil et du Président de l'établissement d'accueil ou de son représentant. On pourrait, nous CA, effectivement décider de désigner des représentants en complément de cette composition minima, donc c'est un sujet qu'on pourrait éventuellement mettre à un prochain ordre du jour, sachant qu'on a pas encore réuni le comité de liaison cette année. On le fera sans doute avant les vacances scolaires. En général ça se fait au mois de juin. Mais peut-être, pour le futur il faut aussi qu'on voie avec l'ADAFa si elle a les capacités de mener des réunions de manière élargie. Ça renvoie un petit peu à ce que j'ai dit sur la réunion précédente.

**PK**

Ce que je vous propose c'est qu'effectivement on vérifie avec l'ADAFa, que le comité de liaison qui doit se réunir, se réunisse et puis qu'éventuellement si c'est possible qu'on puisse faire un appel à candidature à l'intérieur du CA et puis qu'on retrace ce point à l'automne.

D'autres remarques ? Pardon, excusez-moi...

**AH**

Il y avait une question sur les réunions avec les maîtres d'apprentissage. On a déjà eu des réunions avec les maîtres d'apprentissage, je vais peut-être passer la parole à Isabelle LEFEBVRE, Directrice des formations de l'Ecole Du Breuil pour donner un peu les détails de ces réunions et les modalités de relation avec le monde professionnel dans le cadre des formations en apprentissage.

**Mme Isabelle LEFEBVRE (IL)**

Isabelle LEFEBVRE, Directrice des formations, je m'occupe aussi de l'apprentissage. Donc pour les relations avec les entreprises et les maîtres d'apprentissage, dans chaque cycle - il y a le BP, BPA le BTS et le CS - il y a 3 réunions différentes avec les maîtres d'apprentissage. En début d'année on leur explique la pédagogie de l'alternance, comment l'exploiter, ils rencontrent les enseignants à ce moment-là, qu'est-ce qu'on attend d'eux, qu'est ce qui est attendu pour l'examen,

comment ensuite maintenir le lien tout au long du cycle jusqu'à l'examen, pour un suivi, une sorte de binôme, maître d'apprentissage, prof référent autour de l'apprenti. Et ensuite c'est un lien individuel, avec en général plutôt le prof principal.

## **ND**

Excusez-moi, encore une question complémentaire, c'est juste sur la notion du carnet de liaison, est-ce qu'on est bien sur des carnets de liaison numériques ou pas ? Pour avoir été maître d'apprentissage, tant que c'était papier ça fonctionnait très difficilement, ça se perdait. Alors que le numérique fonctionnait très bien, on l'avait en licence et c'était quand même quelque chose de très efficace.

## **IL**

Non on est toujours sur le papier, donc certainement un point à aborder aussi lors de la prochaine rencontre avec Monsieur MERIC, parce que c'est vrai que CFA UNION a permis ça aux enseignants et aux maîtres d'apprentissage et pour l'instant avec l'ADAFa on est toujours sur papier.

## **PK**

On verra avec eux si c'est possible effectivement et dans quelles conditions. Merci de ces remarques. Je vous propose qu'on vote ce point s'il n'y a pas d'autres questions.

Qui est favorable ? Très bien, donc il est adopté. Le point n° 3 concerne toujours un autre avenant, une autre convention de partenariat, celle-ci d'octobre 2015, qui portait sur les modalités de gestion et de financement d'une formation en apprentissage L3 mention aménagement paysager - parcours éco-paysage végétal urbain, et vous avez donc l'avenant à la convention avec l'université Paris-sud et le MNHN.

## **AH**

C'est le même exercice que pour l'ADAFa, il s'agit aussi de transposer à l'école du BREUIL, établissement public, les droits et obligations de la convention qui avait été signée par la Ville en 2015, cette fois qui court jusqu'en 2020. La licence 3<sup>ème</sup> année (L3) en apprentissage avec ORSAY existe également depuis 2007, et c'est un débouché important pour nos élèves de BTS. C'est une formation qui est en partenariat également avec le Muséum d'Histoire Naturelle, qui forme des écologues et des spécialistes de la protection du paysage et des écosystèmes urbains. C'est une formation qui fonctionne très bien, beaucoup des élèves sont en apprentissage d'ailleurs à la Ville de Paris, dans différents services de la Ville de Paris, mais pas seulement.

## **PK**

Oui c'est une belle convention et une très belle formation, donc des questions ? Non... c'est des transpositions-là qui est favorable ? Sachant qu'elle court jusqu'en 2020 et qu'il faudra se poser effectivement la question de la reconduction assez rapidement.

## **AH**

Peut-être petit complément, là c'est aussi un sujet du prochain CA : on va avoir à partir de la prochaine année scolaire et là c'est pareil on attend le projet de convention de la part de Paris-Sud, la convention pour l'ouverture d'une deuxième année de master également sur la thématique de l'écologie en milieu urbain.

## **PK**

Ça fait partie des partenariats qu'on avait évoqués notamment au Conseil de Paris quand on a eu des débats sur l'École du Breuil. Effectivement, pouvoir continuer à travailler, avec certains de nos partenaires en essayant de développer de nouvelles formations au niveau licence ou master.

**M. Jean –Pierre GUENEAU (JPG)**

Juste une petite question,

**PK**

Posez oui, je vous en prie

**JPG**

Jean-Pierre GUENEAU, Président d'Hortis. On n'a pas noté durant toutes ces années, l'exercice de cette convention, des difficultés dans la recherche des maîtres d'apprentissage ? Année après année, je m'interrogeais sur les difficultés rencontrées. Est-ce que la situation est satisfaisante, est-ce qu'on note une difficulté croissante ?, C'est le cas dans d'autres filières alors voilà je m'interrogeais à ce sujet qui pourrait faire craindre pour la suite.

**AH**

Sur cette formation qui est assez spécialisée, je n'ai pas entendu, en tout cas sur les années récentes, de difficultés particulières. Pas mal d'apprentis mais c'est le cas pour toutes les filières d'apprentissage de l'école du Breuil, sont en apprentissage dans le secteur public, en collectivités locales (40% à la Ville de Paris et 10% dans les collectivités). Je crois que le pourcentage est à peu près le même pour la licence 3. L'inquiétude que l'on peut avoir, c'est l'inquiétude qu'ont les collectivités locales sur le financement des apprentis qui pourrait un petit peu réduire le nombre d'apprentis qu'embauchent les collectivités. On sait que la Mairie de Paris se pose la question, mais pour l'instant je dirais qu'on n'a pas d'inquiétude sur le secteur espaces verts, pour la prochaine rentrée en tout cas. Comme s'est un secteur qui est dynamique, on n'a pour l'instant pas de difficultés, en tout cas signalées, de recrutement de maîtres d'apprentissage. Par contre sur le M 2 (master 2<sup>ème</sup> année), comme c'est une première l'an prochain, ils vont démarrer avec un petit effectif, justement pour ne pas assécher d'emblée un vivier de maîtres d'apprentissage potentiels : Orsay vise une dizaine d'apprentis la première année.

**M. Marc LOISELEUR (ML)**

Quel est l'effectif de L3 actuellement par an ?

**AH**

Ils sont 23, quelque chose comme ça, un peu plus de 20, enfin entre 20 et 25

**ML**

Dont la moitié en entreprise privée ?

**AH**

Oui, c'est ça.

**PK**

Merci, alors je vous propose de voter. Qui est favorable? Tout le monde. Très bien, merci.

Donc je vous propose de passer au point 4, un point un peu technique qui est l'approbation du nouveau tableau des emplois, du fait qu'on ait transformé un poste d'ingénieur des administrations parisiennes en poste de chef d'arrondissement.

**AH**

Le point 4 et le point 5 sont des délibérations techniques qui sont liées en fait à une promotion d'un personnel de l'école. Quand on avait créé le tableau des emplois et voté sur les emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire en fin d'année dernière, on était sur un poste d'ingénieur des travaux de Paris ouvert à l'Ecole Du Breuil. Depuis, la personne en question a eu une promotion sur un poste qui est un poste fonctionnel de chef d'arrondissement. Donc on est

obligé d'ouvrir l'emploi sur le poste fonctionnel. Je ne sais pas si Nicolas Gaborieau, responsable administratif et financier, pourra être plus précis que moi... On est obligé de procéder à ces 2 délibérations pour régulariser cette promotion. Et-c'est vrai que l'Ecole Du Breuil étant un établissement de la Ville de Paris, on a en fait beaucoup de délibération d'adaptation des statuts et primes de la Ville. Donc, au fur et à mesure que la ville fait évoluer ses statuts et ses régimes de prime, par exemple le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), qui va bientôt nous tomber dessus, il va falloir que l'on transpose mais aussi qu'on présente évidemment aux organes représentant le personnel, au futur comité technique.

**M. Nicolas GABORIEAU (NG)**

Juste pour préciser le point technique de M. Hennekinne, la NBI qui est liée, elle est statutaire, au statut de chef d'arrondissement, on se doit également de la transposer.

**PK**

J'ai fini par comprendre moi, les NBI : c'est-à-dire effectivement quand vous êtes sur un nouveau poste, vous pouvez perdre votre NBI. Mais ce poste la ouvre à la NBI et c'est pour ça que vous avez une délibération numéro 5 qui effectivement correspond à la suite du numéro 4. A partir du moment où on modifie le poste, la personne, a également droit, de par son statut, a une NBI et c'est pour cela qu'il vous est proposé de lui attribuer puisque c'est comme ça à la Ville. Après, c'est effectivement extrêmement technique et je remercie, je suis très très contente de ne pas être adjointe en ressources humaines car c'est vraiment extrêmement très compliqué.

**M. Alexandre VESPERINI**

Mais concrètement, à quoi est ce que cette NBI aboutit ? Je suppose que la rémunération de cet ingénieur qui maintenant va être chef d'arrondissement va évoluer à la hausse c'est ça ?

**PK**

La NBI est une prime.

**NG**

Elle a une nouvelle grille de chef d'arrondissement, qui est très légèrement supérieure à la grille d'ingénieur ; et à l'emploi fonctionnel de chef d'arrondissement se rajoutent 40 points de NBI qui sont des points statutaires qui rentrent dans le traitement budgétaire de base de l'agent, dont elle bénéficie tant qu'elle est chef d'arrondissement.

**AV**

Est-ce que c'est substantiel ou est-ce très limité ? De toute façon il y a rien de secret puisque c'est technique autant retenir l'élément le plus important.

**NG**

Ça veut dire une dépense en RH bien évidemment plus importante. Le point d'indice étant à 6,34, je dirais dans les 250€.

**PK**

Je vous propose d'approuver les délibérations 4 et 5. Qui est favorable ? Très bien, merci. On passe, par contre, à une délibération importante qui est la création de l'indemnité compensatrice à l'accompagnement de voyages scolaires, ce qui nous permettra, peut-être, M. Hennekinne, de faire un point sur les voyages scolaires de l'école.

**AH**

Chaque année, chaque rentrée scolaire, plutôt au mois de septembre, l'Ecole Du Breuil organise des voyages qui sont des voyages d'intégration, des voyages d'étude, pour les classes qui sont en 2e année de leur cycle, donc les terminales, les deuxièmes années de BP de BPA et les 2èmes années de BTS. Ces voyages durent environ entre 4 et 7 jours et ont lieu souvent à l'étranger mais pas que. Les BTS apprentissage par exemple restent en France.

Il y a eu des difficultés, ces dernières années, à rémunérer les personnels qui accompagnaient ces voyages parce qu'il n'y avait pas de base stabilisée à la Ville. Il y avait des systèmes d'heures supplémentaires mais qui permettaient de rémunérer les enseignants, pas les accompagnants cadres A par exemple. Tout cela a créé quelques tensions depuis deux ans, les personnels n'étaient plus totalement pris en charge, ça a créé des difficultés parfois à organiser les voyages et à mobiliser les personnels. Non parce qu'ils partent pour gagner la somme en question, mais c'est une charge importante : vous avez la responsabilité d'un groupe d'élèves pendant une semaine, ce sont des voyages avec nuitées. Et ce type de sujétion fait aussi l'objet de rémunération quand on est à l'éducation nationale par exemple ou à l'agriculture.

On a cherché une solution, je dirais une base règlementaire pour permettre la reconnaissance à cette sujétion particulière et donc il existe une prime à l'éducation nationale qui est l'IMP (indemnité pour missions particulières) qui peut être attribuée pour des missions soit statutaires qui sont données par le rectorat, soit par le chef d'établissement. C'est ce qui permet notamment de rémunérer les différents types de décharge : par exemple les professeurs en charge de l'informatique ou autre, et donc le chef d'établissement a la possibilité de définir des missions qui donnent lieu à cette indemnité. Cette indemnité est définie d'un montant annuel qui peut être divisé par moitié ou par quart. On a retenu pour cette indemnité un quart de taux correspondant grosso modo à 312 € qui correspond à peu près aux rémunérations de type heures supplémentaires qui étaient auparavant perçues par certains des personnels d'accompagnement. Ça permet d'aplanir les choses et on l'a élargie au personnel non enseignant car l'IMP n'est pas réservée aux enseignants et on a pris la décision de l'élargir aux personnels administratifs et techniques parce que les accompagnants peuvent être des personnels de la vie scolaire et administratifs ou des jardiniers, ce qui sera le cas en septembre.

**PK**

Question ?

NN

(inaudible)

**AH**

Non pas encore, parce que les apprentis sont rémunérés, mais pas à ce titre.

NN

À titre d'information peut-on avoir une illustration des voyages qui ont été fait récemment?

**ND**

Excusez-moi, concernant la manière dont c'est rédigé, j'ai une question : on évoque des voyages d'au moins 5 jours. A ma connaissance, les BTSA 2 partent 4 jours cette année. Ça veut dire que les enseignants... Vu qu'on a marqué, est-ce qu'il ne faut pas tout de suite prévoir 2 à 7 jours ? Ou une formule proratisée ? ? Sinon, ça veut dire que les voyages de moins de cinq jours ne sont pas payés

**AH**

J'ai indiqué une fourchette de 4 à 7 jours et avec un nombre de nuitées qui permettait de prendre en compte les voyages de BTS cette année. Il existait les années précédentes des voyages dit

d'intégration qui dureraient un ou deux jours. Ceux-là on ne les a pas pris en compte. Il faudra qu'on trouve quelque chose ; on ne peut pas faire de l'IMP ; réglementairement il n'existe pas et on ne peut pas proratiser non plus. On est obligé de garder les quotes parts fixées par le décret correspondant qui a créé cette prime donc pour l'instant le BTSA est bien pris en compte. Les quatre voyages prévus à la rentrée sont bien pris en compte.

### **JPG**

Juste une question : la notion de mission existe bien par ailleurs ? Et si oui, fallait-il bien créer un cadre spécifique à la notion de voyage alors même que les missions pourraient évidemment rentrer dans ce cadre-là?

### **AH**

Là on est sur un concept différent des frais de missions. La plupart de ces séjours sont réalisés avec des agences de voyages titulaires de marchés, qui s'occupent de l'ensemble de l'organisation. Il peut y avoir des frais qui restent à la charge des accompagnants qui peuvent être des frais de repas qui ne seraient pas pris totalement en charge. Là, on n'est pas sûr un remboursement de frais de missions mais on n'est pas sûr de la rémunération de sujétions liées à l'encadrement et des contraintes et responsabilités spécifiques que ça entraîne.

### **Mme Raphaëlle PRIMET (RP)**

Bon on a toujours une petite indemnité compensatoire si je comprends bien ? Et là ce qu'on vote c'est pour le personnel qui n'est pas enseignant mais qui vient s'ajouter au personnel encadrant.

### **AH**

En fait, on remet tout monde à niveau parce que, de ce que j'ai compris de l'historique, certains personnels avaient droit à une rémunération d'autres non. Là, tout le monde aura la même prime, c'est indépendant du statut et c'est indépendant du grade.

### **PK**

Disons que là on rentre dans les clous, de manière à ce que tout le monde sache à combien il a droit, en toute transparence pour tout l'établissement, et ça fera du bien. Effectivement peut-être un petit mot sur les voyages ?

### **AH**

Oui je vais passer après la parole à Isabelle LEFEBVRE, qui va présenter de manière un peu plus détaillée. Donc cette année on a 4 voyages, pour l'un les BP, BPA apprentissage, un autre pour les BTS scolaires, les BTS apprentissage un autre et puis un voyage pour les classes de terminale, avec des destinations à l'étranger pour 3 d'entre-deux et en France pour le dernier. Je vais passer la parole à Isabelle qui va définir les objectifs de ces différents voyages.

### **IL**

Vous avez dû avoir connaissance des fiches pédagogiques que j'ai demandé aux enseignants, oui ? Je leur ai demandé de recenser un peu leurs objectifs ; donc, en fait, dans ces voyages il y a la fois les connaissances liées aux aménagements paysagers, la connaissance du végétal et des différents paysages, dans d'autres environnements ; ensuite il faut, idéalement, enfin on ajoute à cela de l'ouverture culturelle et aussi de la cohésion et des notions d'entraide dans le groupe classe et avec les adultes.

Et ensuite, je ne sais pas si vous voulez que je détaille voyage par voyage ? Où ils sont allés par le passé ? Alors, le BPA2, BP2 va faire un périple Italie Slovénie avec un passage à Venise Trieste et Ljubljana. Ils vont visiter les parcs, ils vont visiter les musées à Venise, le théâtre Romain à Trieste, et les collections végétales à Ljubljana Parce ce qu'ils vont circuler en bus, ils

vont découvrir aussi les paysages par le transport en bus et ensuite, nous rendre compte de ça par un carnet de voyages de leur périple.

Ensuite, il y a les terminales A et B qui vont à Madère. Ils vont faire une randonnée le long des Nevadas, et là ils vont visiter les jardins à Madère et faire une sortie en mer pour découvrir la faune marine.

Et ensuite, il y a les BTS scolaire qui vont aussi en Slovénie, toujours Ljubljana, les jardins et le parc naturel de Triglav et le littoral. C'est quand ? Bonne question, c'est la semaine du 15 septembre; et le BTS apprentissage qui va à l'Île de Ré et là du mercredi au dimanche, va aller rencontrer un ancien du Breuillois qui est installé là-bas comme maraicher et là ils vont découvrir également le projet du nouveau Port de la Rochelle.

### **PK**

Alors, je sens que les membres du CA sont en train de se dire : peut-être que l'on pourrait accompagner les élèves ? Je l'ai senti dans les yeux d'un certain nombre.

### **M. Mathieu ZELTNER-GALLETY (MZ)**

Matthieu ZETNER, élève en terminale à l'Ecole Du Breuil. Je voulais d'abord savoir si les voyages d'étude pouvaient être organisés autrement que par le biais des agences de voyages ? Est-ce que les professeurs, par exemple, peuvent eux-mêmes acheter des billets d'avion, réserver des hôtels et des auberges de jeunesse pour réduire ou pas les coûts et organiser eux même ?

### **PK**

Je pense que, sur un plan juridique, ça ne pose pas forcément de problème. Après, je pense que, généralement, les prix qu'on peut tirer avec des agences sont souvent des prix plus intéressants. In fine c'est à comparer.

### **AH**

Ça c'est fait par le passé. Je crois qu'à une époque, effectivement, les enseignants prenaient en charge tout l'aspect matériel et logistique de l'organisation. C'est quand même beaucoup de temps et c'est un sacré boulot, même en passant des marchés. L'idée c'est quand même de dialoguer avec des agences pour arriver à une proposition qui soit intéressante au niveau pédagogique et au niveau de la découverte culturelle, y compris de l'hébergement etc. Cette année, on a pris bien le temps de bien discuter avec les candidats. Ce n'est effectivement pas impossible mais je pense que c'est mieux qu'ils ne concentrent pas leur énergie sur le matériel et après il y a beaucoup de choses à faire, d'échanges, d'échanges internationaux à l'Ecole Du Breuil. Là, on aura beaucoup d'énergie à investir dans ce sujet-là qui aujourd'hui n'existe pas, à part le voyage d'une semaine par an. Mais d'échanges vraiment avec des écoles étrangères et le fait d'envoyer des élèves à l'étranger dans des établissements avec qui on serait jumelé, c'est des choses qui ont un peu disparu et sur lesquelles il va falloir que l'on se penche.

### **NG**

Si je peux me permettre de rajouter une phrase sur ce que vient de dire M. Hennekinne : ce n'est pas parce qu'on est établissement public autonome qu'on peut faire ce que l'on veut ; on rentre dans une logique de marchés publics, une gestion d'argent public. Certes, ça peut nous offrir une certaine liberté mais il faut quand-même qu'on reste dans des clous qui sont gérés, vus et légaux. Des autofinancements directs qui seraient des montants trop importants, il y a un moment où on se heurterait à des logiques financières et on est quand même de plus en plus contrôlés. Sinon, ça ne rentre pas dans le budget de l'école et ça veut dire que nous on le voit même pas. Et plus ça va aller et moins la DRFIP sera accommodante. In fine ça ne pourrait plus du tout passer. Ça devient de la gestion publique, de l'argent public qui est drainé et qui ne serait plus contrôlé par l'établissement public. Je ne suis pas sûr que l'on ne rentre pas à un moment donné en contradiction avec les textes.

**MZ**

Moi je parlais de l'argent des élèves de l'école que nous gagnions et que nous reversions au foyer de l'école du Breuil : c'est de l'argent public

**AH**

Oui Matthieu c'est de l'argent public dans la mesure où nous sommes établissement public : aujourd'hui, nous pouvons recevoir une recette est donc avec cet argent nous sommes maintenant le seul interlocuteur des agences de voyages. Nous payons l'intégralité des voyages avec une participation des familles, pour une autre partie des produits de vente des élèves via le foyer, et donc c'est de l'argent public in fine. On ne peut pas tronçonner le voyage ; on a un risque de requalification de saucissonnage du marché si on paye l'agence avec plusieurs fonds pour la même chose en fait.

**PK**

Si je peux comprendre votre question c'est que vous vous demandez si finalement vous ne pouvez pas organiser un voyage vous-même avec les fonds, c'est ça ?

**MZ**

Je pensais, par exemple est-ce que vous connaissez le principe du woofing ?

**PK**

Je pensais tout à fait au woofing. Rien n'empêche l'école d'organiser un séjour de woofing, mais via quelque chose de différent. Je pensais à ça pendant que vous parliez parce que je pensais bien que vous faisiez allusion à ça. Je pense qu'on peut très bien trouver une agence de voyages ou prendre des contacts si c'est ça qui est intéressant et qui vous vous intéresse, mais pour ça il faut monter votre projet.

**MZ**

Monter le projet je pense que les élèves seront motivés. Je dis par exemple, supposons que j'ai quelqu'un de la famille qui a de quoi accueillir 35 élèves ce qui est rare mais qui peut être possible ça pourrait... (inaudible) D'accord en gros c'est au cas par cas.

**PK**

Pour terminer ce sur ce point : je vois très bien tout l'intérêt de classes ou de groupes d'élèves, notamment ceux qui s'intéressent à l'agriculture urbaine, qui peuvent passer un séjour de cinq six jours sur du woofing parce que je pense que c'est extrêmement intéressant. Voilà je pense que l'on peut trouver un moyen de l'organiser mais effectivement ça veut dire que l'agriculteur fait une facture à l'école. C'est pas que je vous encourage à faire ce genre de chose mais vous pouvez très bien faire du woofing pendant l'été parce qu'il y a des périodes particulières où il y a des agriculteurs qui cherchent des personnes pendant l'été pour faire du woofing.

**ML**

En tout cas, sans vouloir casser l'ambiance moi en tant que maître d'apprentissage, je pense que le séjour qui me plaît le plus c'est celui qui concerne l'île de Ré et d'être accueilli par un ancien de l'Ecole Du Breuil. Personnellement, je trouve que le voyage à Madère ça doit être formidable, très sympa, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire aujourd'hui d'aller si loin. On a énormément de potentiel dans notre pays, on a des relais, on a des entreprises qui peuvent accueillir, on a des sites exceptionnels à visiter tant en paysage méditerranée que paysage continentaux, océaniques etc. Moi, personnellement, je ne sais pas si les familles participent au financement de ce voyage mais il a y 2 objectifs si j'ai bien compris : un de convivialité, team building, ça je le comprends très bien et c'est probablement absolument indispensable. Mais il y a aussi un objectif de

découverte, de nouvelle situation d'agriculture urbaine, d'autres manières de créer des jardins et sincèrement, la France n'est pas tout mais elle est toute proche et je pense que ce serait une énergie nécessaire et peut être suffisante pour ces jeunes.

**PK**

Absolument

**ND**

C'est juste pour que le message soit passé aussi vis-à-vis des élèves, j'entendais pour que ça coûte moins cher, il y a aussi la compréhension de ce que peut coûter un voyage par rapport à ce que l'on entend ou voit sur les sites. Vous partez dans une semaine vous payer 30 pour cent de moins que ce que vous allez payer en payant organisé 6 mois à l'avance. Ça c'est parce qu'il reste 3 places 5 places ou 10 places. C'est pas un voyage organisé, ça s'organise avec l'ensemble du groupe et les frais inhérents et l'organisation, le blocage de l'avion, le blocage du logement et tout ça. Les prix cassés c'est toujours pour une version réduite.

**PK**

Monsieur Vesperini, je vous en prie.

**AV**

Pardon, mais comment est financé ce voyage, autrement dit plus précisément, est ce que les parents et les élèves, financent ces voyages-là et à quelle hauteur s'il vous plaît?

**AH**

La proportion est variable d'une année sur l'autre parce qu'une partie du financement vient du produit des ventes de pâtisseries et autres et végétaux à la fête de l'école et au cours des journées portes ouvertes qui se déroulent tout au long du premier semestre civil. Grosso modo, les années passées on était sur un financement de 50% par le budget de l'école et les 50 autres pour cent sont répartis entre les familles, l'association des parents d'élèves et du produit des ventes.

La fête de l'école s'est le 25 et 26 mai, samedi et dimanche, n'oubliez pas, soyez y.

**RP**

Pardon si ma question est un petit peu, sort un peu du contexte mais justement est-ce que vous avez des écoles à l'étranger qui sont complètement en correspondance avec la vôtre ? En échange ou je ne sais pas, selon la formule.

**AH**

Aujourd'hui, des échanges ne sont pas formalisés. On en parlait avec Nicolas Durand, mais ça fait partie des thématiques qui ont été soulevées lors des premières réunions du projet d'établissement que l'on a tenues aux mois d'avril- mai. Il y a eu énormément de projets qui sont sortis sur cette thématique. On a évidemment des homologues à l'étranger, que ce soit en Suisse (Luillier), en Italie, on a une école homologue au Luxembourg qui est venue nous rendre visite au mois de février Donc on a évidemment des homologues avec lesquels on peut, on doit renforcer des liens qui aujourd'hui ne sont pas formalisés mais qui mériteraient de l'être pour qu'on puisse avoir des processus d'échanges au niveau des élèves et au niveau de la communauté enseignante et ça il faudrait que l'on y travaille, mais aussi après réactiver les Erasmus qui aujourd'hui n'existent plus dans l'Ecole.

**PK**

On n'en avait parlé effectivement, il est très important d'ici à l'année prochaine qu'on ait ce travail avec des écoles européennes parce qu'il y a des partenariats extrêmement importants. Les

élèves l'avaient demandé, notamment aux remises des diplômes l'année dernière et puis effectivement le travail sur Erasmus sur lequel il faut aller.

**MZ**

Alors des dons peuvent-ils être faits à l'école Du Breuil pour une promotion en particulier par exemple pour un voyage.

**PK**

Alors la juridiquement je suis incapable de vous répondre mais on va peut-être regarder je ne sais pas

**ND**

Dans l'historique, il y a un peu moins de 20 ans, il y a eu l'établissement de la tour Eiffel qui était dans ce cadre-là mais qui n'a pas pu le faire nominativement pour une promotion mais qui l'a fait pour l'ensemble des promotions et qui d'ailleurs depuis continue de le faire.

**PK**

Bon, on va regarder, on va vous répondre et je remercie la société de la Tour Eiffel qui par ailleurs pour la première année nous a versé la taxe d'apprentissage.

**JPG**

Juste sur ces voyages, bien que nous rejoignons Marc Loiseleur sur l'intérêt d'encourager les déplacements en France, je voulais tout de même vous faire part des liens qu'HORTIS a pu développer avec d'autres pays et avec les associations d'ailleurs équivalentes, liens qui peuvent être de nature à vous aider au plan organisationnel, peut-être financier aussi sur notamment des intervenants etc. J'ai souvenir précis d'un voyage qui avait été organisé à Barcelone où je sais que Theresa Garseran, une collègue locale, avait accueilli le groupe et Brigitte Caplain, Anne Breuil m'avait tout fait confirmé l'intérêt de cette mise en relation avec Theresa Garseran à Barcelone. C'est un exemple et d'autres exemples existent bien évidemment, d'autant que ORTIS est affilié au « World urban parks » qui est une fédération internationale, et les relations vont très très au-delà des pays limitrophes puisque dorénavant, c'est partout dans le monde que des relations se mettent en place notamment pour les congrès européens voire mondiaux. Un congrès mondial du groupe pourrait se tenir à Nantes. Oui, je crois pouvoir dire que c'est quasi certain, en 2020

**PK**

Oui c'est ce que j'avais en tête.

Allez une dernière question là-dessus et on continue.

**MZ**

Peut-on avec le foyer de l'Ecole Du Breuil faire une mini entreprise avec les élèves qui, pendant les vacances, travailleraient afin de gagner de l'argent pour leurs voyages d'études.

**PK**

Alors on ne va peut-être pas vous répondre maintenant mais c'est une bonne question. Pour avoir discuté avec des promos de grandes écoles, ils ont développé ce type de juniors entreprises. Donc je ne vois pas pourquoi ce qui se fait dans des écoles de type HEC ne pourrait pas se faire chez nous. Donc on va demander à la direction de creuser cet aspect-là, mais je ne vois pas pourquoi ça ne pourrait pas se faire. C'est une excellente idée par ailleurs. de vous confronter aux dures questions comptables et budgétaires.

Alors nous passons à la délibération n°7 qui concerne la prise en charge d'une dépense exceptionnelle.

**PK**

Nous passons à la délibération numéro 7 qui concerne la prise en charge d'une dépense exceptionnelle.

**AH**

Il s'agit simplement de régularisation comptable. Quand l'Ecole Du Breuil a changé de statut au premier janvier, on en a profité dans la foulée pour moderniser un petit peu le système de paiement de la cantine avec l'ASPP puisque qu'on a un restaurant ASPP, l'association qui gère la restauration d'entreprise de la Ville de Paris et qui gère aussi la cantine pour les élèves à l'Ecole du Breuil. Le restaurant côté adultes accueille évidemment les agents de l'école mais aussi tout le personnel qui travaille dans le bois de Vincennes. Côté élèves, on était encore dans un système de paiement par ticket à l'ancienne et on est passé au premier janvier à un système de paiement par carte rechargeable, comme celle que vous avez pour l'ASPP.

Simplement, quelques élèves se sont retrouvés avec un stock de tickets qu'ils n'avaient pas pu écouler, soit parce qu'ils étaient malades soit parce qu'ils n'avaient pas anticipé et qu'ils en ont acheté trop sans voir qu'il y avait un système qui allait changer. La DEVE, direction des espaces verts ne pouvait plus prendre en charge cette dépense car, comptablement, l'Ecole Du Breuil n'était plus dans le périmètre de la Ville et on voulait quand même que les familles récupèrent les sommes indument versées.

Donc on fait une délibération spécifique pour que le comptable public accepte de payer cette somme aux 3 familles qui sont concernées par cette opération, en tout cas qui se sont manifestées et qui ont gardé des justificatifs car il ne fallait pas avoir jeté les tickets entretemps.

**JPG**

Peut-être formellement le fait de développer les sigles qui ne sont pas compréhensibles serait nécessaire. Car dans la délibération on évoque l'ASPP ; personnellement, je le savais, mais je me dis que peut-être d'autres ne le savaient pas. C'est un petit détail mais peut-être à traiter d'une manière générale car il y a beaucoup de sigles

**PK**

Je suis d'accord on va éviter les sigles. Ne me demandez pas AGOSPAP...

Délibération numéro 8 qui est une délibération importante qui est la création d'un conseil des apprenants au sein de l'Ecole Du Breuil, Monsieur le directeur.

**AH**

Oui, c'est important, on avait- évoqué la question lors du précédent CA. L'école Du Breuil est un établissement public local donc, dans les textes officiels, il dépend, il est régi par le CCGT (code général des collectivités territoriales), ce qui fait que son conseil d'administration comprend majoritairement des conseillers de Paris Donc un conseil d'administration, des instances représentant le personnel. Donc on va élire bientôt les représentants du comité technique, on se dotera d'un comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail, on aura des commissions consultatives paritaires pour les personnels contractuels.

Mais on n'avait pas, il n'était pas prévu dans les statuts dans un premier temps ni dans le CGCT d'instances spécifiques relatives à l'organisation et au projet pédagogique d'établissement au sens large a contrario de ce qui se passe dans les établissements publics d'enseignement que ce soit à l'éducation nationale ou à l'agriculture. Alors on peut dire que l'école du Breuil est un établissement rattaché à l'enseignement privé et fait ce qu'il veut mais je pense que, d'une part, dans les établissements privés, il y a également des instances qui associent des communautés éducatives y compris au CA et que, d'autre part, du fait de son rattachement à une collectivité

publique, l'Ecole Du Breuil doit tenir compte des modes de fonctionnement des établissements publics d'enseignement.

Alors que, aujourd'hui, effectivement le conseil d'administration et peu représentatif de la communauté éducative avec deux représentants des élèves avec voix délibérative et deux représentants du personnel avec voix non délibérative. Donc on avait besoin d'avoir des instances en amont, je dis en amont mais en amont ou à côté du CA, qui se penchent sur des sujets relatifs aux objectifs et à l'organisation de la pédagogie et de la vie scolaire en général, et qui regroupent aussi non seulement des enseignants et des élèves mais aussi différentes catégories d'apprenants, apprentis, stagiaires de la formation pour adulte, formateur de la formation pour adultes puisque l'Ecole Du Breuil est un important centre de formation pour adultes.

Donc on a eu une discussion au sein du comité de suivi avec les représentants du personnel, le comité de suivi étant l'instance qui précède le futur comité technique, où on avait présenté deux instances qui sont, d'une part, le conseil des apprenants dont la création est proposée aujourd'hui et, d'autre part, le Conseil de l'éducation et de la formation, dont la composition et les attributions sont calquées sur ce qui existe dans l'enseignement agricole. À l'issue de ce débat il a été proposé de présenter au CA dans un premier temps, puisque c'était le projet qui était le plus consensuel et le plus abouti, la création du conseil des apprenants, qui formalise des choses qui existent déjà au sein de l'école : c'est à dire qu'il y a des délégués, des réunions de délégués des délégués de l'ensemble des classes. Mais en changeant un petit peu la composition, en la formalisant et en associant aussi les représentants de la formation pour adultes, dont les classes ayant plus de 500 heures de formation doivent élire des délégués. Ce conseil des apprenants a une composition mixte de la même manière qu'un conseil de la vie lycéenne dans les lycées : c'est-à-dire qui peut se réunir en formation élèves et adultes à parité et la composition de cette formation est décrite dans le document en annexe, soit en formation uniquement élèves avec s'ils le souhaitent l'appui d'un adulte référent qui peut-être notamment le CPE et c'est ce qui se fait aujourd'hui d'ailleurs souvent.

Le conseil se réunit pour discuter à la fois du projet d'établissement, de la vie étudiante en général, du fonctionnement du foyer, des projets éducatifs ou des projets de voyage. Donc cette première instance nous paraissait indispensable. Les représentants du personnel ont souhaité poursuivre dès maintenant pour qu'on puisse la mettre en place à la rentrée scolaire.

Pour l'autre instance, le conseil de l'éducation et de la formation, il y avait un accord sur le fond et sur le principe mais ils souhaitaient regarder de manière un peu plus détaillée des questions de compositions, c'est-à-dire comment on élit les représentants du personnel, les représentants des enseignants, et il manquait aussi un représentant élu des jardiniers dans le projet. Donc ils ont souhaité qu'on revoie, que l'on retravaille pour pouvoir vous le présenter au prochain conseil d'administration. Et travailler aussi le lien avec des instances qui existent, des réunions pédagogiques qui se déroule à l'intérieur des cycles ou inter cycles des aujourd'hui, Voilà, donc aujourd'hui le conseil des apprenants

## **PK**

Merci beaucoup Alexandre.

J'en profite pour vous remercier et toutes les équipes parce que je sais que vous avez beaucoup beaucoup travaillé et merci de l'implication de tous pour cette aventure parce que bien consciente du travail que ça vous demande à tous.

Un petit mot sur le conseil des apprenants non pas spécialement.

Oui je vous en prie

## **ND**

La première interrogation que l'on a eu est sur le fait que ça ressemble énormément à la notion du conseil de vie lycéenne du décret 2016 12 29 du 16 septembre 2016, mais sachant que les prérogatives du conseil des apprenants sont moindres : le conseil de vie lycéenne est

obligatoirement consulté pour les principes généraux de l'organisation des études, l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur, des questions de restauration et d'internat quand c'est le cas, les modalités générales d'organisation du travail personnel et l'accompagnement personnalisé, les dispositifs d'accompagnements de changement d'orientation le soutien et l'aide aux élèves, les échanges linguistiques culturels, la formation liée à l'orientation aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles, la santé, l'hygiène et la sécurité, l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne, l'organisation des activités sportives culturelles et périscolaires, et il peut aussi faire des propositions sur les questions de formation des représentants des élèves et les conditions d'utilisation des fonds lycéen. Donc ça fait partie quand même des choses qu'on nous a d'ailleurs demandé de suivre à l'époque, en 2016, quand la réglementation est sortie et ensuite on a pas eu de nouvelles. Donc, pour l'instant, ça fait partie des choses qui nous interrogent. Ensuite, il y a la notion des apprentis qui ne sont pas des élèves mais des jeunes travailleurs sous contrat de travail de type particulier. En conséquence, les apprentis ne peuvent pas être ni électeurs, ni éligibles au CA ni au conseil des délégués ou au conseil de discipline, comme c'est le cas dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Les apprentis élisent leur représentant au sein du conseil de perfectionnement et ce conseil de perfectionnement ou du CA est placé auprès du directeur et de l'organisme gestionnaire de centre; donc, le document en l'état ne peut être adoptée concernant la partie des apprentis et pourrait plutôt se limiter aux membres du conseil de vie lycéenne étant donné que la structuration du conseil de vie lycéenne le permet.

#### **PK**

Oui alors l'idée ce n'était pas d'avoir trente-six mille documents, vie lycéenne, apprenants et caetera, plutôt d'avoir une globalité sous le nom apprenant qui permet effectivement ce regroupement qui d'ailleurs a été validé de mémoire par un peu tout le monde Alexandre ?

#### **AH**

Oui et c'était aussi la logique du conseil de l'éducation et de la formation c'est dans le code rural : le conseil de l'éducation et de la formation est un regroupement des différents conseils de l'EPLEFPA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) : vous avez le conseil d'exploitation pour l'exploitation agricole, le conseil de perfectionnement pour le CFA, le conseil intérieur pour la partie lycée. L'Ecole Du Breuil est un établissement mono site, unité complète de lieu et de gestion, même si il y a une UFA (unité de formation en apprentissage) rattachée à un CFA. On souhaitait avoir une mixité d'institutions à la fois pour les adultes et le conseil des apprenants et donc ne pas tout dédoubler ou détrippler puisqu'il y a aussi la formation pour adultes et il aurait fallu faire 3 centres, 4 avec l'exploitation si on considère que le domaine est l'exploitation de l'Ecole Du Breuil. Ca paraissait complètement démesuré par rapport à la taille de l'organisation, son activité.

#### **AV**

J'ai une remarque particulière parce que, c'est vrai, ça ressemble aux conseils de la vie lycéenne qui ont été créés, je crois même, au début des années 2000. Je crois que c'est Jacques LANG. Moi j'ai été membre du conseil de la vie lycéenne et même j'ai été membre du conseil académique de la vie lycéenne. Très franchement, dans les décrets, oui oui moi aussi quand on m'a dit t'es élu au CVL j'étais très très fier de moi, mais bon j'ai vite compris que dans les faits ces instances-là sont essentiellement des instances consultatives, utiles au dialogue au sein de la communauté éducative mais avec une orientation très très particulière vers les élèves pour permettre aux élèves de s'exprimer. Cela étant dit, je crois qu'à mon avis dans les conseils de vie lycéenne de France et de Navarre, il ne doit pas y en avoir beaucoup qui appliquent le décret et la totalité des éléments dont vous venez de prendre connaissance. Je crois que ce qui est très important c'est que l'Ecole Du Breuil se dote de cette instance consultative parce que cela

permet de créer un espace de dialogue. Enfin, je parle sous le contrôle des représentants des élèves mais je crois que c'est important de le faire.

Moi j'ai juste un coup de gueule à porter mais ça ce n'est pas contre l'Ecole Du Breuil, c'est d'une manière générale. Moi, j'en ai assez que l'on dise tout le temps apprenant. Il y a un très beau mot dans la langue française qui s'appelle élève ; alors je sais que les gens qui sont au CMA doivent évidemment mal prendre le fait d'être élèves à 45 ans ou 50 pour certains d'entre eux, mais c'est très beau de s'appeler élève, c'est comme un instituteur. Enfin bref, je regrette que l'on commence à dévoyer des mots qui sont très beaux dans la langue française, voilà c'est tout. Évidemment je vote pour.

#### **PK**

J'entends, entre instituteur, professeur des écoles... Ça va s'appeler comment maintenant. Peut être que ça va encore changer de nom maintenant. Ce qui est effectivement important, c'est de mettre en place une instance qui par ailleurs n'a jamais existé au sein de cet établissement, qui permette effectivement ces échanges entre les élèves et la communauté éducative de manière à ce qu'il y ait effectivement une fluidification aussi des relations. Je pense que c'est ça qui est important sachant que les différents sujets que vous avez énumérés sont potentiellement des sujets qui peuvent être débattus bien évidemment aussi dans cette instance. Je pense qu'il faut aussi peut-être savoir un peu raison garder dans le sens où on est quand-même dans la mise en place d'une école avec un nouveau statut, avec énormément, énormément de choses à faire y compris déjà pour les enseignants, l'équipe administrative mais aussi pour les élèves, et ne pas vouloir alourdir la tâche administrative extrêmement lourde qui pèse sur les épaules de chacun.. Je vais vous proposer de le mettre au vote. Oui pardon.

#### **ND**

Excusez-moi, on n'a pas retrouvé sur l'ensemble de la présentation non plus les modalités de vote et de désignations des élèves ni de la durée des mandats. Après c'est juste pour que cela puisse fonctionner. On ne l'a pas retrouvé.

#### **AH**

Pour les élèves c'est écrit implicitement puisqu'il est écrit à chaque rentrée scolaire. Et j'ai indiqué les modalités de vote

#### **ND**

Ce qui veut dire que l'on fait cent pour cent à chaque année?

#### **AH**

Oui, cent pour cent à chaque rentrée, parce qu'on est aussi sur des cycles qui peuvent être courts que ce soit pour des adultes, en formation continue, la licence, c'est une année ; faire un renouvellement trop espacé interdirait à certains élèves la possibilité de pouvoir être représentés. Et renouvellement au conseil d'administration pour la partie adulte

#### **PK**

Alors je vais vous proposer de passer au vote? Qui est favorable?, qui s'abstient?

Une abstention, qui ne prend part au vote, personne ?

Donc, nous passons au point numéro 9 qui est l'approbation d'un nouveau règlement intérieur de l'école du Breuil qui a donné lieu à de nombreuses discussions en interne si j'ai bien compris. Peut-être nous préciser effectivement Alexandre ce qu'est ce règlement intérieur, comment il a été travaillé.

## **AH**

Le règlement intérieur de l'Ecole Du Breuil était déjà en chantier depuis, je crois, 2016- 2017 puisque la version actuellement en vigueur n'avait pas tenu compte, n'était pas adapté à l'évolution des textes réglementaires notamment celui sur l'échelle des sanctions et sur la définition des différents types de sanctions. C'est un décret de 2010 je crois. Donc un travail a été engagé en 2016 2017, qui a servi de base au travail de réflexion qui s'est réenclenché avec le changement de statut. Il fallait donc que le document soit précisé, soit mis en ligne, en cohérence avec les textes réglementaires, les décrets de l'éducation nationale, mais qui s'appliquent également à l'agriculture, et ensuite faire l'objet d'un débat de concertation. On avait décidé, dans la mesure où le texte actuel n'est vraiment pas applicable sur plusieurs points, qu'il y avait urgence d'adopter un texte qui puisse entrer en vigueur dès la prochaine rentrée. Donc on l'avait dissocié du rythme un peu plus long d'élaboration du projet d'établissement même si cela en est un élément important. Donc il y a eu un travail fait par la direction des formations qui a fait l'objet d'une communication. Alors c'est vrai, les délais étaient très très serrés donc a fait une concertation on va dire assez rapide avec d'une part les élèves et puis une présentation aux enseignants mais qui n'a pas pris le temps d'une nouvelle concertation approfondie, parce que sinon on en avait encore pour une année. Mais ça a fait l'objet d'un débat avec les représentants du personnel lors du dernier comité de suivi. Ils ont regretté de ne pas avoir été associés de manière plus approfondie à la dernière mouture. Je dois avouer que j'avais fait moi-même un certain nombre de modifications dans la dernière version je m'étais permis de rajouter des choses qui manquaient et de toute façon le résultat des débats du comité de suivi ça a été que l'on réintroduisait un certain nombre de rédactions qui avait été modifiées mais qui, pour les représentants du personnels et les enseignants dénaturaient un petit peu l'esprit du fonctionnement actuel de l'école. Notamment sur la question de la gestion des absences et de la prééminence du rôle du professeur principal sur le conseiller principal d'éducation a contrario de ce qui se passe dans tout établissement scolaire. Il y a une spécificité de l'Ecole Du Breuil sur ce point-là que l'on a respectée que l'on a rétablie dans le projet de texte qui vous est présenté. Quelques ajustements de forme ont été effectués, donc ce texte a été modifié suite à la réunion du comité de suivi. Il a par ailleurs été convenu qu'il serait réexaminé en concertation lors de la prochaine année scolaire, parce que ce document, qui est plus complet, plus précis que l'actuel règlement intérieur reste néanmoins lacunaire sur un certain nombre de points : il ne dit rien, pas plus que le règlement actuel, sur le fonctionnement du service médico-social, sur le fonctionnement de la cantine... Il y a tout un pan de choses matérielles qui ont été laissées de côté qui non pas eu le temps d'être travaillées, que ce soit en 2017 ou maintenant. Donc on a convenu c'était un premier texte mais qui fixait les choses importantes et notamment le fonctionnement du conseil de discipline, de la commission éducative, l'échelle des sanctions, toutes choses qui sont vraiment nécessaires, qui fixe aussi de manière précise les horaires..., et qu'on le compléterait, qu'on réintroduirait quelques dispositions spécifiques au fonctionnement de l'Ecole Du Breuil à partir de la prochaine rentrée scolaire.

## **PK**

Oui je rappelle qu'on avait un document, qui n'était pas acceptable en termes juridiques et qui effectivement avait été, comme l'a dit Alexandre, travaillé pendant toute la période de l'année dernière, pendant la période du projet, sur lequel effectivement comme il a été dit il manque un certain nombre de choses - ne me faite par dire qu'elles sont facultatives - mais notamment effectivement sur la cantine, la bibliothèque, le service médico-social, qu'il va falloir compléter et effectivement relancer des réunions de travail. Mais par contre, les grands items devaient absolument être pris pour la prochaine rentrée, sachant qu'on était donc sur un document qui n'était pas dans le cadre juridique. Il fallait quand même que l'on soit un peu dans les clous de la circulaire, la dernière circulaire du ministère de l'éducation nationale. Je vais peut-être ouvrir le débat.

**ML**

Juste sur l'aspect d'obligation d'assiduité, point A2a : le dernier alinéa dit que les apprentis ne sont soumis à la procédure décrite ici et doivent se reporter à la législation du travail, aux règles précisées dans leurs livrets d'apprentissage, les apprentis doivent signer leurs feuilles de présence. Moi je ne veux pas du tout ouvrir le débat sur le règlement intérieur et je ne connais pas le livret d'apprentissage qui est pratiqué à l'école du Breuil mais ce qui est certain c'est que cette obligation d'assiduité, il vaut mieux l'avoir dans le sens où, très souvent, des maîtres d'apprentissage constatent que les jeunes apprentis ne font pas leur cours dans l'école d'apprentissage sous le prétexte que finalement ça ne sert plus à rien, de toute façon c'est fini, etc. Donc je pense que, dans le livret d'apprentissage, il faudrait cibler ça de manière assez forte pour inciter les jeunes à poursuivre leur parcours académique dans l'école. J'imagine que c'est mis dans le livret d'apprentissage, mais je l'ignore.

**PK**

Peut-être des détails sur le livret d'apprentissage ?

**IL**

Le livret d'apprentissage oui va reprendre le code du travail et l'obligation d'assiduité comme tout salarié. Ensuite, par rapport à ce suivi, c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est vraiment cette pédagogie de l'alternance qui est importante à instaurer entre l'enseignant et le maître d'apprentissage. Donc il pourra y avoir un suivi de cette assiduité comme les élèves, c'est à dire qu'on avertira le maître d'apprentissage ; on va essayer de créer un lien plus fort entre le maître d'apprentissage et l'enseignant pour justement se tenir informé : voilà votre apprenti n'était pas là aujourd'hui. Plutôt que ce soit les parents qui sont tuteurs, mais quand l'apprenti devient majeur, il est autonome. Le maître d'apprentissage à mon avis a droit à cette information et on travaille davantage en binôme à cette assiduité.

**ML**

Moi je pense que c'est essentiel qu'il y ait un lien entre l'enseignant ou le représentant des enseignants et le maître d'apprentissage de manière à ce qu'il y ait un suivi pour les cas qui posent problème, ce qui n'est pas le cas général j'entends bien.

**PK**

Ce que je vous propose, c'est qu'on vous fasse peut-être passer avec les prochains documents, ou même avant, le carnet d'apprentissage pour que vous puissiez... donc on vous le fera passer dans la semaine je pense, de manière à ce vous puissiez tous l'avoir. Alors, bonjour

**M. Jean-Claude LONCLE (JCL)**

Excusez-moi j'avais annoncé que je serai un peu en retard, oui d'accord  
Jean-Claude LONCLE ; je représente Agro-Paristech, je suis le directeur du CFA d'agro-Paristech et par rapport à ce point-là, effectivement si un apprenti est absent on le signale à l'employeur et l'employeur peut lui supprimer une journée de salaire, c'est un moyen de pression pour que les apprentis soient assidus en cours.

**PK**

Ç'est fréquent ou pas ?

**ML**

Non c'est rare, moi je trouve que c'est rare.

**PK**

Madame PRIMET

**RP**

Bon, je pense que ça serait peut-être pas mal de mettre aussi le droit aux réunions syndicales et des élèves parce qu'ils peuvent avoir des syndicats lycéens ou étudiants et c'est un peu triste de voir mis sur le même pied que les réunions ne peuvent avoir un objet publicitaire, commercial, ou politique. Parce qu'il peut y avoir des réunions politiques organisées dans les établissements : il y en a à Science po, il y en a ailleurs. Il y peut y avoir par exemple des questions écologiques qui sont forcément toujours un peu politiques, donc voilà je trouve ça un peu dommage. C'est au milieu de la page 3 du règlement chapitre 2.

**PK**

Alors le directeur me dit que c'est le principe de neutralité des établissements scolaires, donc je ne suis pas suffisamment juriste, je ne suis pas une spécialiste des établissements scolaires.

**AV**

Personnellement, pour siéger au CA de plusieurs établissements scolaires dans l'enseignement secondaire, je crois qu'il n'y pas d'inquiétude sur la possibilité pour les élèves de faire part de leur souhait de s'exprimer dans un cadre démocratique mais c'est vrai que la neutralité et la laïcité, qui est rappelée dans le texte je crois, c'est difficile pour les établissements d'en sortir.

**PK**

Je crois que c'est la réponse.  
Je vous en prie.

**ND**

En complément, dans ce sens-là, il y a l'aspect commercial : je vais provoquer mais les syndicats, les associations ou les unions de représentants du monde professionnel. Je vais même dans la provocation mais même VAL'HOR, des gens avec qui on va travailler avec qui on va développer à un moment donné...

**PK**

Non attendez je vais être très très clair là-dessus. Ce qui est écrit, c'est commercial ou publicitaire. Je fais extrêmement bien la différence, je sais que le directeur fera très bien la différence entre des entreprises du paysage, des entreprises qui siègent au conseil d'administration, qui viennent à l'Ecole Du Breuil, qui effectivement discutent avec les élèves, ou les enseignants sur des pratiques et entre une entreprise lambda qui vient effectivement faire de la pub pour ses produits, son entreprise. Je pense que quand on indique commercial ou publicitaire, tout le monde sait pertinemment ce qu'on sous-entend derrière ces deux termes. Je pense que personne n'a jamais émis de réserves sur VAL'HOR ou d'autres grandes entreprises qui effectivement sont là et qui nous aident. Je pense là-dessus que ça semble assez clair. Alors, d'autres remarques ?

**ND**

Sur le conseil de discipline.

**PK**

Alors, c'est quel article?

**ND**

Sur le conseil de discipline

**PK**  
3 3 2

**ND**

C'était sur la composition. Je n'arrive pas à voir qui peut être suppléant, dans le sens où on était sur des choses qui devaient se rapprocher de ce que fait l'éducation nationale et agricole et sur ce qui était des compositions plus réduites, parce que à un moment donné on n'arrivera pas à réunir tout ce monde-là. C'est la notion de quorum.

**PK**

De mémoire, pour avoir été enseignante il y a très très longtemps, je pense que la formation d'un conseil de discipline est assez cadrée non ? Monsieur le Directeur.

**AH**

Sur la composition, et là je dirais qu'on a repris tel qu'il était proposé, en fait elle correspond à la composition actuelle plus ou moins, dans le règlement intérieur de l'Ecole Du Breuil, qui s'écarte un petit peu de la composition éducation nationale. Cela dit, pour avoir réuni une fois un conseil de discipline déjà, cette année scolaire, j'ai constaté d'abord que la composition est importante parce que c'est une instance solennelle et qui ne doit pas se réunir à la légère, et dont les décisions peuvent être lourdes de conséquence pour les élèves.

**PK**

C'est rare

**AH**

Oui, c'est rare. J'espère ne pas avoir à en réunir à chaque année scolaire.

Oui un cas, et il s'est réuni et a réussi à réunir les personnes indiquées. C'est vrai qu'il n'y avait pas la notion de suppléance. Je dois avouer que, pour une fois, je ne voulais pas bouleverser les équilibres internes à l'école, j'ai repris sa composition et ça fonctionnait bien tel que c'était composé.

**MZ**

Juste une question : est ce que l'on peut demander deux délégués, que les deux délégués soient présents ; délégué et délégué suppléant, pour un conseil disciplinaire ?

**AH**

Je comprends la question. L'idée de conserver le fait qu'il y ait un des deux délégués ça permet aussi, puisque dans une affaire disciplinaire ne doivent pas siéger des gens qui sont potentiellement partiaux par rapport aux relations, soit proche ou au contraire d'inimitié avec la personne qui est mise en cause. Et le fait d'avoir un sur deux permettait d'essayer d'avoir le délégué qui serait le plus neutre par rapport au cas examiné. Je trouve que c'était plutôt une bonne idée parce que sinon on aurait accusé l'élève présent de ne pas être impartial dans son jugement et c'est la même chose pour les délégués des délégués. Pour le représentant de l'association c'est pareil, il n'y a pas de notion de suppléant parce que l'on met un représentant, c'est au choix l'association, de l'association des parents d'élèves et de l'association des anciens élèves d'envoyer la personne qu'ils estiment être la personne la plus détachée de l'affaire qu'il aura à juger. Comme on est un petit établissement, c'est bien d'avoir cette souplesse-là pour ne pas se retrouver dans cette situation qui nous coincerait finalement au moment des débats.

## **PK**

Le point 10, qui est un point passionnant, je ne plaisante pas, qui est l'autorisation de signer une convention d'une d'expérimentation pour faire un jardin de pluie avec la direction de la propreté et de l'eau sur le domaine de l'Ecole Du Breuil. C'est un beau projet.

Qui est ce qui nous le présente ? C'est David, non ?

Ou vous le coprésentez ? Parce que sinon je crois que David va s'être embêté cet après-midi.

## **AH**

Oui, je commence et je laisserai la parole à David Lacroix de la DEVE puisque c'est un projet qui est porté conjointement par la direction de la propreté de l'eau, qui est à son initiative, par l'Ecole Du Breuil et la direction des espaces verts. Il s'agit en fait de créer un dispositif expérimental au sein du jardin de l'école pour vérifier des premiers résultats d'expérimentations qui ont été menées par la direction de la propreté et l'eau avec le Muséum d'histoire naturelle sur les propriétés d'évapotranspiration des plantes dans le cadre du plan pluie. La question est de savoir quelle quantité d'eau donnée peuvent recevoir les espaces verts notamment les espaces verts intérieurs dans le cadre des projets de restructuration et de construction d'immeubles par rapport aux obligations de ne pas rejeter dans le système public les eaux de pluie. Donc, la question à la fois des capacités, des propriétés d'infiltration et d'évapotranspiration sont des choses à mesurer pour définir, je dirais de manière scientifique, la taille des impluviums qui vont se déverser dans les jardins en question.

Donc on va concrètement, et c'est le but de cette convention, qui est en fait une convention d'autorisation d'occupation du domaine public, définir le lieu où va être implanté le jardin de pluie en question. On va avoir grosso modo une fosse avec des parois en béton et à l'intérieur des jardins que l'on appelle lysimétriques, équipés d'appareils qui vont mesurer à la fois les aspects infiltration et les aspects évapotranspiration. C'est une première convention ; ensuite on aura une convention interne entre nous, la direction des espaces verts et la direction de la propreté de l'eau pour définir de manière précise le protocole scientifique, c'est-à-dire qui va mesurer quoi pendant cette période expérimentale ; quels types de substrats, quels types de plantes. Mais il fallait déjà qu'on ait cette convention d'occupation pour pouvoir permettre le démarrage notamment des travaux, parce qu'il y a quand même des travaux de génie civil à la clé et on souhaiterait pouvoir les mener dès cet été. Tout ça est financé par la direction de la propreté et l'eau. Pour les finances de l'école, c'est tout à fait neutre. On paiera juste l'électricité pour faire fonctionner les appareils de mesure mais ça n'est vraiment pas grand-chose. Donc, le gros œuvre et l'aménagement de ce jardin de pluie sont à la charge de la DPE et la DEVE aura aussi un rôle important dans le définition du protocole scientifique et c'est là où je passe la parole à David Lacroix.

## **M ; David LACROIX (DL)**

David LACROIX de la DEVE. Je n'ai pas grand-chose à rajouter, c'était extrêmement précis, Je peux répondre à d'éventuelles questions... non mais ça c'est une démarche expérimentale. Collectivement, on a envie d'avancer sur des questions de comportement des sols vis à vis des objectifs de réductions des eaux pluviales de pouvoir infiltrer toujours d'avantage, y compris sur les aménagements sur l'espace public.

## **PK**

Le débitumage, la désimperméabilisation.

## **DL**

...Et d'étudier le comportement possible des espaces verts dans la palette de solutions urbaines possibles pour diminuer les rejets dans les réseaux d'assainissement. On est sur des choses que l'on n'est pas les seuls à tester, il y a d'autres collectivités évidemment qui font des expérimentations

en dimensions réelles, je pense au département 93, qui fait des aménagements innovants auxquels on s'intéresse également.

C'est aussi la dimension expérimentale de l'Ecole Du Breuil, qui nous aide à avancer sur des sujets techniques des problématiques qu'on a envie d'expertiser. Là, c'est un premier cas d'école, j'ai envie de dire depuis que l'école a son autonomie, sur lequel on s'engage et on s'en réjouit donc, entre deux directions de la Ville, la DEVE et la DPE. La DEVE apportant également son concours, son expérience sur le choix des substrats, le comportement des substrats notamment avec notre responsable de l'agronomie ; sur la stratégie et le choix de la palette végétale puisque l'on est, encore une fois, dans l'idée de tester le comportement des végétaux, leur capacité à infiltrer pour les sols mais aussi à évapotranspirer. On va tester en fait deux types d'espaces : un espace qui est perméable et un espace qui est rendu volontairement étanche pour examiner quelle est la capacité d'évapotranspiration des végétaux quand on est sur des aménagements qui ont pour vocation de contribuer concrètement à ne plus rejeter d'eau dans les réseaux d'assainissements.

#### **AH**

Je voulais aussi ajouter une chose importante car le lien est aussi côté élèves puisque le maître d'apprentissage de la DPE qui suit cette expérimentation a un apprenti qui est étudiant en L3, en licence 3 avec Paris-sud, et donc les étudiants vont se succéder chaque année sur ce programme.

#### **PK**

Et cet été, quand il fera très très chaud, je penserai à m'évapotranspirer. J'ai bien retenu « évapotranspirer »,

Alors, des questions ? Je vous en prie.

#### **ND**

C'est moins une question, plus une remarque qu'une question. L'idée, c'est bien qu'il y ait trois intervenants, la DEVE, l'eau et la propriété et l'établissement public Du Breuil. Et en ça l'idée c'est, je veux pas aller dans la provocation, le but c'est qu'il y ait aussi de l'appropriation par l'établissement. On est dans la première année de mise en œuvre du format de l'école et on arrive avec un projet qui arrive de deux antennes qui le présentent. En ça, je pense qu'il y a quand-même tout un volet de communication de l'expérimentation et des résultats au fur et à mesure des 4 ans à prévoir. Et, à un moment donné, d'arriver à ce qu'il y ait des formations auprès des enseignants, auprès des élèves sur ce site-là pour qu'ils se l'approprient et pas que ce soit un site sur lequel on fait une expérimentation et on ne demande pas comment ça fonctionne avec les gens qui vivent l'espace. Donc voilà, je pense qu'il y a vraiment, je ne l'ai pas trouvé dans la présentation, c'est réellement ce lien de communication. Si vous avez un L3 en plus là-dessus pendant 4 ans, il faut qu'il ait dans sa charge de travail comment on communique, comment on le fait approprier par l'établissement.

#### **AH**

Dans le protocole scientifique qui sera signé et qui est en cours de finalisation, il y a effectivement un volet communication qui est important en terme d'informations, déjà pour le grand public et aussi à destination des élèves et des enseignants. et c'est vrai que cet aspect-là est important parce que parfois on peut avoir l'impression effectivement que certains se désintéressent de ce qui se passe sur le domaine. On a fait une grande conférence avec la DEVE la semaine dernière pour présenter l'état d'avancement de l'expérimentation sur les paillages qui a lieu dans le fruiticetum depuis 10 ans. Il devait y avoir 2 pelés et 3 tondues. Donc, effectivement, la question de l'appropriation par les enseignants de ce qui se fait dans le domaine est un vrai sujet.

**JPG**

Juste une question juridique dont j'ai presque honte tellement le sujet est intéressant mais toutefois pour m'éclairer puisque l'on parle d'occupation du domaine public : le foncier de l'école fait partie du domaine public ? Il ne s'agit pas d'éléments privés ?

**DL**

Le terrain a été mis à disposition de l'école dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public. C'est une sous convention de mise à disposition.

**PK**

En fait, le domaine a été remis à disposition de l'école.

**JPG**

D'accord, parce que il me semblait qu'il avait une distinction entre l'espace public au sens de la voirie et le domaine bâti et puis des espaces, qui sont plus privés, finalement, mais tout en étant à la Ville.

**PK**

Non ça fait partie du domaine public, Par exemple, le jardin c'est un domaine public. On appelle ça un domaine public n'importe quel parc et jardin, c'est du domaine public, au sens où on y va.

**JPG**

C'était juste un élément de précision.

**AH**

Juste pour comprendre la question et préciser la réponse : c'est-à-dire qu'il peut arriver effectivement que des propriétés publiques soient du domaine privé ; ça peut être des bureaux quand on est dans un immeuble de bureaux, mais dans la mesure où on est à la fois dans un jardin public, dans un établissement public d'enseignement, l'ensemble des installations concourent au service public et sont aménagées pour le service public, on est sur du domaine public, même si il n'est pas entièrement ouvert au public.

**JPG**

Par contre, pour rebondir sur ce que disais Nicolas Durand, là aussi, sur la construction juridique de cette convention : est-ce qu'au fond on n'est pas la plutôt sur une convention un peu cadre et qui pourrait donner lieu du coup à des conventions, sans alourdir les choses, mais à des conventions subséquentes qui justement seraient fournies au grés des différents développements qu'on pourrait donner ou pas, puisqu'il y a potentiellement un certain manque de développements qui, du coup, ne sont pas explicités ici. Mais en lisant ce projet, j'avais l'impression effectivement d'un cadre qui se met en place entre la DPE et l'école et c'est très heureux et que, derrière, il y avait potentiellement tout un champ de développements et du coup je me demandais si c'était pas plutôt juridiquement une convention cadre avec à la clé des conventions subséquentes.

**AH**

C'est une convention, effectivement, à portée générale dont l'objet immédiat était la mise à disposition d'une parcelle pour réaliser les travaux nécessaires à l'engagement de cette expérimentation. Il va y avoir derrière une convention qui définit un premier protocole d'expérimentation scientifique sur une durée donnée. Cette convention ne sera pas soumise pour approbation CA mais on la soumettra pour information. Ça ne rentre pas, je dirais, dans les attributions obligatoires du CA, c'est un protocole d'expérimentation et c'est un premier protocole. Mais c'est vrai que ce jardin de pluie, si les expérimentations qui sont menées

paraissent intéressantes ou si d'autres axes de recherche émergent à l'issue des trois ou quatre premières années, pourra donner lieu à d'autres protocoles de recherche. Je pense que la DEVE a sans doute des idées sur son éventuelle utilisation future parce que ça serait dommage d'investir dans ce jardin juste pour une durée de trois ans et qu'ensuite on le laisse tomber.

**PK**

Alors rapidement, donc, le point 11. Je vous propose de voter sur cette délibération. Qui est favorable ? Très bien.

Le point 11, on m'en a déjà parlé. C'était les voyages scolaires. Je vous proposerais de clôturer la séance en vous disant deux choses : la première, c'est que, d'abord il faut qu'on fixe une date pour le prochain CA qui devrait être en tout début de rentrée, parce que je veux pouvoir présenter les travaux du programmiste dont on avait beaucoup parlé. Donc je pense qu'on en fera peut-être deux. On fera peut-être une séance spécifique sur le programmiste dans la première quinzaine de septembre et puis la suivante sur le budget supplémentaire (BS). Est-ce que vous préférez que ce soit ici ou à Du Breuil ? Ici, vraisemblablement. Une première réunion dans les 15 premiers jours de septembre pour le document du programmiste qui est en voie de finalisation, je ne l'ai pas encore vu d'ailleurs, et puis dans la dernière semaine de septembre ou la première semaine d'octobre, plutôt début octobre, pour le BS. Et donc, je posais la question : est-ce que ça vous convient plus de ici plutôt que d'aller à du Breuil, sachant que l'on a quand même quelques difficultés visiblement à avoir le quorum. Ici ? Oui, alors on verra.. Merci.

**ND**

Suite au concours de reconnaissances des végétaux qui a eu lieu jeudi dernier, et suite aux échanges qui ont eu lieu, j'ai préparé une déclaration. Soit je peux vous la remettre là ou vous la présenter au prochain conseil d'administration. Je n'ai pu la valider avec le président qu'hier matin.

**PK**

Bien, je vous souhaite une bonne fin d'après-midi, un bon dimanche. N'oubliez pas, samedi dimanche : fête de l'Ecole Du Breuil. Si vous voulez acheter des plantes, c'est très très tôt le matin, sinon il n'y a plus rien !